

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 Mai 2025 à 20 h 00

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 Mars 2025.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes ;

La propriété bâtie , cadastrée AE 165 , située 25 rue des Aigrettes .

La propriété bâtie , cadastrée AH 104 et AH 317 situées 5 rue de Runescop.

La propriété bâtie , cadastrée AC 141 et AC 147 situées 5 rue de Leurdanet.

La propriété bâtie , cadastrée AK 59 AK 130 et AK 147 , situées 3 place Tanguy Prigent ,

La propriété bâtie , cadastrée AH 274 , située Rue de Plouégat .

La propriété bâtie , cadastrée AK 47 située 5 Rue de Saint Sacrement .

La propriété bâtie , cadastrée AE 151 située 11 rue des Aigrettes .

3 dossiers ont été présentés au jury du budget participatif mis en place (Mise à disposition d'un vélo cargo , la rénovation du fournil à pains et la mise en place d'une banderole au centre-ville).Le jury a retenu le projet de rénovation du four à pain au fournil des Arts.

L'église est réouverte à compter de mai 2025.les travaux de la 1er tranche de la phase 2 sont terminés. Le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de la 2ème tranche des travaux de la phase 2 , concernant la flèche du clocher , devrait être publié en octobre sur Mégalis.

La DRAC a commandé la mise en place d'une campagne de contrôle des fissures pour une durée d'une année à la chapelle de Kernitron. Des travaux financés par La DRAC vont être entrepris en septembre 2025 pour vérifier la charpente et refixer le lambris.

Le Maire rappelle que la Commune projette de mettre à disposition, une surface couverte d'environ 150 M2 (60 M2 d'emprise au sol) , sur le site suivant : Parking de la Rue Yves Moal , devant le terrain annexe de football , sur la parcelle cadastrée AL 028 en vue de l'installation d'une Station de Sport-Santé, placée sous une ombrière. La commune de Lanmeur va publier un avis de publicité sur le site internet de la commune et le tableau digital d'affichage extérieur de la Mairie , du 03 juin 2025 au 28 juin 2025 , dans le cadre d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée de la part des sociétés SRACINE et SPV PV pour la mise en place d'une ombrière photovoltaïque allée à une Station de Sport-Santé

Le Maire informe les membres de l'assemblée des propositions reçues, suite à la procédure adaptée lancée pour les travaux d'aménagement d'une partie de la rue du 19 Mars 1962.

4 entreprises ont répondu à la consultation sur Mégalis. (1 entreprise pour le lot 1 et 3 entreprises pour le lot 2) .Le Conseil Municipal donne son accord pour retenir l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 « Voirie -Réseaux EP -Signalisation » pour un montant de 141 039.40 € HT et l'entreprise JARDIN SERVICE pour le lot 2 « maçonnerie-Paysage » pour un montant de 20 945.20 € HT .

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation au maintien de salaire telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci , autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les éventuels avenants à venir et précise que les modalités de

versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 16.11.2023 (DEL 2023-089) demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère .

Le festival « des rues en scène » se déroulera à Lanmeur le dimanche 31 août 2025.

Le dispositif "Argent de poche" qui offre la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité, pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation (dans la limite de 15€ par jeune et par jour) a été validé. Dans le cadre de leur mission, les jeunes seront encadrés par un adulte référent pédagogique et technique. Les élus vont finaliser une charte d'engagement qui sera à signer par le jeune, l'encadrant et/ou l'élus. Il relatera les règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées.

La commission des finances s'est réunie le jeudi 15 mai pour étudier les demandes de subventions 2025. Le Conseil Municipal valide les subventions proposées par cette dernière.

Le Conseil Municipal valide la sollicitation des banques pour 1 prêt de 700 000 € pour les travaux d'aménagement de la rue de Poul an Od et d'une partie de la rue du 19 mars 1962

Le Conseil Municipal valide l'avenant 3 pour la phase 1 de la tranche optionnelle 1 « intérieur du clocher et croisée ». La base de travaux initiale de 250 431 € HT est majorée de 86 056.34 € HT. Ce montant de 86 053.34 € HT est déduit de de la tranche optionnelle 2 et 3 qui passe à 288 512.66 € HT.

La Commune travaille actuellement sur la mise en place d'un plan communal de sauvegarde. Ce plan définira l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte , l'information , la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune (climatique (neige , tempête) ou industriel...) .La commune envisage de créer une réserve citoyenne sur la Commune. Cette réserve citoyenne pourrait être sollicitée. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 03 juillet 2025 à 20 H 00.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaelle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-034 – Attribution des lots pour les travaux d'aménagement d'une partie de la rue du 19 Mars 1962. Marché " Procédure adaptée ".

Le Maire informe les membres de l'assemblée des propositions reçues, suite à la procédure adaptée lancée pour les travaux d'aménagement d'une partie de la rue du 19 Mars 1962. 4 entreprises ont répondu à la consultation sur Mégalis. (1 entreprise pour le lot 1 et 3 entreprises pour le lot 2)

Il propose de retenir les entreprises suivantes :

L' Entreprise EUROVIA pour le lot 1 « Voirie -Réseaux EP -Signalisation » pour un montant de 141 039.40 € HT.

L'Entreprise JARDIN SERVICE pour le lot 2 « maçonnerie-Paysage » pour un montant de 20 945.20 € HT

Il donne lecture du marché à intervenir avec les entreprises suivantes et notamment les actes d'engagement.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents,

. Donne son accord pour retenir les entreprises suivantes ;

L' Entreprise EUROVIA pour le lot 1 « Voirie -Réseaux EP -Signalisation » pour un montant de 141 039.40 € HT.

L'Entreprise JARDIN SERVICE pour le lot 2 « maçonnerie-Paysage » pour un montant de 20 945.20 € HT

- . Approuve les actes d'engagement indiqué ci-dessus ainsi que les marchés correspondants ;
- . Autorise le Maire à signer les marchés à intervenir et toutes pièces relatives à ces lots ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 27/05/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-035 – Adhésion à la convention de participation " Prévoyance " proposée par le Centre de gestion du Finistère

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu la délibération du Conseil Municipal / Conseil syndical / Conseil d'administration décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Finistère en date du 10 octobre 2024 actant le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque Prévoyance

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et TERRITORIA MUTUELLE/ ALTERNATIVE COURTAGE signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal / Conseil syndical / Conseil d'administration du ... (*délibération précédente fixant le montant de participation*) prise après avis du comité social territorial, relative aux modalités de participation financières de l'employeur,

Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Madame le Maire expose que depuis 2012, le Centre de gestion du Finistère propose une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet Prévoyance, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort du département.

La convention actuelle arrivant à son terme au 31 décembre 2024, le Centre de gestion a lancé une procédure de mise en concurrence afin de mettre en place une nouvelle convention de participation à compter du 1er janvier 2025.

A l'issue de la procédure de consultation, le CdG29 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représentée par son courtier, ALTERNATIVE COURTAGE, pour une durée de six (6) ans.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial (le cas échéant)

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »

La convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet Prévoyance, prend effet le 1er janvier 2025.

Peuvent être admis à la souscription du Contrat :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires et agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les contrats emplois aidés, les assistants maternels et familiaux,...), inscrits à l'effectif de la Collectivité.
- Les fonctionnaires accueillis en détachement par la Collectivité,
- Les agents de la Collectivité mis à disposition auprès d'une autre Collectivité.

Le contrat propose une formule de garanties répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat de leurs agents dont les garanties minimales, précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, sont les suivantes :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du traitement indiciaire net,

- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 40% du régime indemnitaire net pendant la période de demi-traitement, pouvant aller jusqu'à 90% en matière de congé longue maladie, longue durée ou grave maladie.

De plus, trois options sont proposées au choix de l'agent :

- Minoration de retraite
- Décès/PTIA
- Rente éducation

Les taux de cotisation sont les suivants :

	Taux cotisation
Garanties de base	
Incapacité temporaire de travail	2,70%
Incapacité permanente	
Options	
Décès/ PTIA toutes causes	0,34%
Perte de retraite consécutive à une invalidité	0,20%
Rente éducation	0,17%

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les trois premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 15% par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et suivant les conditions contractuelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Article 1 : décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

Article 2 : autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les éventuels avenants à venir.

Article 3 : précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 16.11.2023 (Del 2023-089) demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable. (*Minimum : 7euros/mois/agent*)

Article 4 : prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 27/05/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-036 – Avenant 3 au Contrat de Maitrise d'oeuvre pour les travaux à l'église St Mélar de Lanmeur ,sans incidence financière sur le montant initial du marché

Le Maire rappelle que La commune de Lanmeur la délibération (DEL 2022-011) a acté un contrat de maîtrise d'œuvre pour une tranche ferme (une mission diagnostic) pour les travaux d'urgence et une tranche conditionnelle

Le Maire rappelle les montants des 2 tranches signées avec la SARL Candio-Lesage pour la Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'église en 2 tranches ;

-Une tranche ferme pour un montant de travaux estimé à 104 797 € HT (honoraire MO à 9.5% pour un montant de 9 955.72 € HT)

-Une tranche optionnelle pour un montant 625 000 € HT de travaux estimé (honoraire MO à 8.50% pour un montant de 53 125 € HT) qui comprendra 3 tranches pour les travaux à court terme pour la restauration de l'église ;

Une tranche optionnelle 1: intérieurs de clocher en 2023 (réalisée en 2024) ,

Une tranche optionnelle 2 :flèche du clocher en 2024 .(serait réalisée en 2025)

Une tranche optionnelle 3 :reste du clocher

Soit un montant de travaux estimé à 729 797 € HT , avec des honoraires de mission MO de 63 080 .72 € HT pour une tranche ferme et optionnelle (les honoraires de la mission MO optionnelle ne seront dû que si les ordres de services sont donnés)

L'avenant 1 concernait une erreur concernant le bureau d'étude ECB qui avait été indiqué comme co-traitant au DPGF et préciser que l'équipe de maîtrise d'oeuvre est constituée d'un mandataire et deux sous traitants.

L'avenant 2 concernait un changement de RIB de la société sous traitante sas CBB conformément au DC 4 du 08.05.2022.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre 1 avenant N° 3 ;

-l'avenant 3 demandé pour modifier la répartition des montants de travaux

de la phase optionnelle :_

La tranche optionnelle initiale pour un montant 625 000 € HT de travaux estimé (honoraire MO à 8.50% pour un montant de 53 125 € HT) comprendra 2 tranches (au lieu de 3) pour les travaux à court terme pour la restauration de l'église ;

Une phase 1 de la tranche optionnelle 1 : 250 431 € HT pour la phase 1 et l'avenant 3 de 86 056.34 € HT ,

Une phase 2 et 3 de la tranche optionnelle 2 : 288 512.66 €HT :flèche du cloche et le reste du clocher

Le Conseil Municipal approuve ;

- la signature l' avenant 3 sus visé.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant 3 pour la mission MO avec la SARL Candio-Lesage architectes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 27/05/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaele, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-037 – Subvention 2025 à l'association du Foyer Socio-éducatif du collège et à l'association sportive du collège .

La Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention pour à l'association du Foyer Socio éducatif du collège et à l'association du collège.

Le Maire propose de verser 506 € pour le Foyer Socio-éducatif du collège et 232 € à l'association sportive du collège . (Mme KULIGOWSKI Orlane , gestionnaire au collège s'est retirée de la salle lors du vote).

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention de ;

506 € pour le Foyer Socio-éducatif du collège

232 € à l'association sportive du collège

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Madame le Maire
Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 27/05/2025
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	14

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 2

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-038 – Subvention 2025 à l'association " pleins feux dans le Trégor ".

La Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention pour l'association « pleins feux dans le Trégor » qui va organiser en décembre 2025 une parade de tracteurs dans les communes de l'ancien canton de Lanmeur.

Le Maire propose de verser 300 €. (Mr Martin Alexis, président de l'association et Mme LE JEUNE Valérie se sont retirés de la salle lors du vote).

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention de ;

300 € à l'association « pleins feux dans le Trégor »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 27/05/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-039 – Subventions 2025 pour L'Ulamir

La Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subventions par l'Ulamir pour diverses interventions. L'association ULAMiR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor au travers de son projet d'animation de la vie sociale accompagne la population locale en proposant des activités sociales culturelles, des animations et sorties familiales, à destination de différents publics. A ce titre, l'association sollicite une subvention annuelle permettant de financer les différentes activités proposées au sein du centre social:

- 1- Animation des "Mardis récréatifs"
- 2- Ateliers "parents / enfants" et "grands-parents / enfants"
- 3- Sorties familiales
- 4- Animations culturelles dont la "charrette aux merveilles"
- 5 - Animation et le suivi du jardin partagé
- 6 -la section du patrimoine

La Maire propose de verser 500 € pour les 5 1^{er} activités, soit 2 500 € pour ces 5 activités, à hauteur de 500 € chacune et 300 € pour la section du patrimoine.

Mesdames Le Coz, Kuligowski et Rousval-Dilasser se sont retirées de la salle lors du vote car elles représentent la commune au sein de l'association.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à la majorité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention de ;

- 2 800 € à L'Ulamir pour ces 6 activités (Animation des "Mardis récréatifs", l'atelier "parents / enfants" et "grands-parents / enfants", l'atelier les Sorties familiales et les animations culturelles dont la "charrette aux merveilles" et la section du patrimoine
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/05/2025

Le Maire

Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire

Anne Catherine LUCAS

Secrétaire de séance

M. LE BERR Jean-Marc



(Handwritten signature)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 27/05/2025
Et
Publication ou notification du :
27/05/2025

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-040 – Attribution des subventions 2025 aux associations

La Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025. Ces dernières ne seront versées qu si un bilan a été fourni :

- **Pour les Associations de Lanmeur :**
 - Pétanque club de Lanmeur.....135 €
 - les abeilles du pays de Morlaix..... 515 €
 - Amicale des joueurs de Galoches du canton de Lanmeur..... 53 €
 - Union Sportive LANMEUR-PLOUEGAT-GUERRAND..... 2 061 €
 - F.N.A.C.A de LANMEUR.....155 €
 - Morlaix Communauté pour les Arts dans la Rue à Lanmeur le 31.08.2025.....2 405 €
 - Club de G.R.S. du Canton de LANMEUR1 000 €
Pour le championnat de France à BOE (47) les 24 et 25 mai 2025
 - Club de G.R.S. du Canton de LANMEUR1 267 €
 - Amicale des Employés Communaux de LANMEUR1 609 €
 - Amicale laïque des parents d'élèves de l'école publique « Goûter de Noël ».....600 €
 - Art Ty Kernitron pour le fournil des arts et le battage à l'ancienne 500 €
 - Association Morlaix Lanmeur élevage.....175 €
 - Centre Hospitalier de LANMEUR (Projet culturel).....390 €
- **Pour les Associations de Morlaix (Arrondissement) :**
 - Secours populaire Français de Morlaix.....300 €
 - Secours Catholique du Finistère..... 224 €
 - Amicyclette250 €
 - Association Seniors 9 rue de Traombézédenn.....200 €
 - Radio Nord Bretagne.....150 €.
 - Le Patio de Morlaix..... 100 €
 - Association QUEFFLEUTH et BELIZAL -CH des Pays de MORLAIX121 €
 - Association la Lanterne de Morlaix.....300 €

-	Comité de chômeurs du pays de Morlaix.....	100 €
-	Société Nationale de sauvetage en mer (Station de locquirec).....	166 €
-	Société Nationale de sauvetage en mer (Station de Primel- Plougasnou)...	166 €
-	Association A.Prenons Autrement	115 €
-	Association « Son ar Mein » - GUIMAEC.....	460 €
-	Association pour le développement des soins palliatifs Ass des soins palliatifs « Présence Ecoute Morlaix».....	107 €
-	ASAD « association pour le soutien aux adultes en difficulté).....	300 €
-	Association « Parole » MORLAIX.....	52 €
-	Association « Force 5 »	118 €
-	Pétanque club loisirs pour le téléthon.....	325 €
•	<u>Pour les Associations du Département :</u>	
-	A.D.A.P.E.I. du Finistère.....	129 €
-	France Adot 29.....	123 €
-	Les resto du cœur du Finistère	295 €
-	Banque Alimentaire du Finistère.....	285 €
-	Solidarités Paysans du Finistère.....	103 €
-	Association Céline et Stéphane.....	107 €
-	Association France ALZHEIMER 29.....	210 €
-	Vie libre Comité départemental (Alcoolisme et polyconsom...).....	52 €
-	CIDF (Centre Informa sur les Droits des Femmes et familles).....	250 €
-	Prévention Routière du Finistère.....	100 €
-	Groupement des agriculteurs biologiques.....	200 €
•	<u>Pour les Associations de la Région :</u>	
-	Eau et Rivières de Bretagne	118 €
-	Association « Rêves de Clown »	115 €
-	Association culturelle cinématographique « Le Douron ». Plestin les Grèves....	528 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

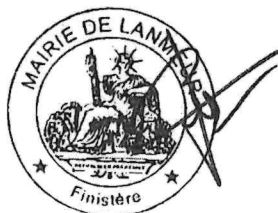
Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 27/05/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 26/05/2025
Et
Publication ou notification du :
26/05/2025

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-041 – Budget participatif pour l'année 2025

La Maire expose aux membres de l'assemblée que 3 dossiers ont été présentés au jury du budget participatif mis en place par la Mairie .

Les dossiers présentés sont les suivants ; la mise à disposition d'un vélo cargo , la rénovation du fournil à pains et la mise en place d'une banderole au centre-ville.

Le jury a retenu le projet de rénovation du four à pain au fournil des Arts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De donner son accord pour financer des travaux .

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 26/05/2025

Madame le Maire

Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 26/05/2025
Et
Publication ou notification du :
26/05/2025

L'an 2025, le 22 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAZE Fabienne à Mme LE COZ Gaëlle, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : BODEUR Hervé, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. LE BERR Jean-Marc

DEL2025-042 – Sollicitation des établissements de crédits pour financer des travaux d'investissement 2025.

La Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de solliciter les établissements de crédits pour financer des travaux d'investissement 2025, notamment d'aménagement de la rue de Poul an Od (coût HT de 580 594.27 € HT) et une partie de la rue du 19 mars 1962 (161 984.60 € HT)

Il informe les élus que cette somme a été inscrite au BP 2025 de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De donner son accord pour solliciter les établissements de crédits pour financer des travaux d'investissement 2025 .

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/05/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 26/05/2025

